



Conseil de l'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes
Raad van de Gelijke Kansen voor Mannen en Vrouwen
Rat für Chancengleichheit zwischen Männern und Frauen

**AVIS N°87 DU 1^{ER} OCTOBRE 2004 DU CONSEIL DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES
ENTRE HOMMES ET FEMMES RELATIF A LA REPARTITION DES CHARGES
FAMILIALES ET DU TRAVAIL REMUNERE AU SEIN DE LA FAMILLE ET DANS
LA SOCIÉTÉ**

AVIS N°87 du 1^{er} octobre 2004 du Conseil de l'égalité des chances entre hommes et femmes relatif à la répartition des charges familiales et du travail rémunéré au sein de la famille et dans la société

INTRODUCTION

A l'occasion des Etats généraux de la famille, de l'année internationale de la famille et 10 ans après le premier avis du Conseil de l'égalité des chances concernant la combinaison de la vie familiale et de la vie professionnelle, le Conseil émet un avis actualisé sur la répartition des charges familiales et du travail rémunéré selon une perspective de genre.

Le 13 novembre 2003, la Secrétaire d'Etat aux familles et à la personne handicapée, Isabelle Simonis, a donné le coup d'envoi des Etats généraux de la famille. Dans ce cadre, 5 groupes de travail ont été constitués, qui se sont penchés chacun sur un domaine d'étude :

- ❑ Combinaison vie familiale et vie professionnelle
- ❑ Familles et sécurité sociale
- ❑ Familles et droit civil et droit judiciaire
- ❑ Services aux familles et soutien à la parentalité
- ❑ Familles et fiscalité

Les rapports des groupes de travail ont été présentés au public et soumis à un débat commun lors de la séance plénière des Etats généraux de la famille, le mardi 27 avril 2004.

Il y a 10 ans, la Ministre de l'Emploi et du Travail avait demandé un avis sur la mise sur pied d'une campagne de sensibilisation au sujet de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Le Conseil a estimé qu'il était temps d'actualiser cet avis n°1 du 27 juin 1994 du Conseil de l'égalité des chances entre hommes et femmes en ce qui concerne la combinaison de la vie familiale et de la vie professionnelle.

Une commission ad hoc Genre et Familles a été instituée au sein du Conseil.

L'objectif était double :

- ❑ d'une part, fournir, à l'issue des Etats généraux de la Famille, des pistes permettant d'assurer la continuité d'une politique en faveur des familles ;
- ❑ d'autre part, focaliser l'attention sur quelques priorités pour une politique future en faveur des familles : l'instabilité croissante au sein des familles et la répartition inégale des charges familiales et du travail rémunéré entre les hommes et les femmes. Le Conseil souligne à nouveau l'importance de ne pas examiner la combinaison travail et famille dans le seul contexte de la famille. L'ensemble de la société, les partenaires sociaux et les responsables politiques ont une responsabilité partagée en la matière.

Après avoir esquissé les défis et un cadre politique, l'avis aborde la question

- ❑ d'une politique relative « aux familles »
- ❑ des acteurs responsables et des actions dans le domaine de la répartition des charges familiales et professionnelles.

PROBLEMATIQUE ET DEFIS

Il n'est pas possible de mener un débat sur la combinaison de la vie familiale et de la vie professionnelle sans s'intéresser en même temps à la famille. A l'inverse, il n'est pas possible de faire une photo des familles sans prendre en compte la perspective de l'égalité des chances. Les évolutions au sein de la société ont fondamentalement changé la famille et la position des femmes. La famille est généralement considérée comme une des principales pierres angulaires de notre société, même si, à l'heure actuelle, « la famille » n'existe plus et qu'il est préférable de parler « des familles ».

Familles en mutation ; risque de pauvreté dans les familles

Aujourd'hui, les familles sont différentes; elles ont changé. Le modèle traditionnel de la famille à un revenu, la famille nucléaire, a fait place à une multitude de formes familiales et de possibilités de cohabitation. Les individus peuvent choisir de constituer d'autres types de famille. Cette liberté de choix entraîne un risque accru de pauvreté pour les familles monoparentales et les familles à un revenu. On est frappé par le nombre croissant de familles monoparentales, la plupart du temps des mères avec enfants. En 2003, la part des mères isolées avec enfants est passée à 15,1% (elle était de 11% en 1991). De même, on assiste à une croissance du nombre de pères isolés (de 3% en 1991 à 5,4% en 2003).¹

Les familles, même si elles sont moins stables, restent confrontées au défi de remplir diverses fonctions – qui font traditionnellement partie de la sphère privée de la famille : éducation, entretien et soins. **Le manque de stabilité d'un nombre croissant de familles nécessite que ces tâches fassent l'objet d'un soutien de la société via des mesures d'accompagnement collectives.**

La dualisation croissante entre les peu qualifiés et les hautement qualifiés constitue un nouveau problème tenace. Les familles comptant des peu qualifiés courent un plus grand risque de pauvreté. Ce sont également les familles où les femmes restent généralement à la maison pour s'occuper des enfants.

Une politique en faveur des familles devra tenir compte de la diversité des formes de famille et de cohabitation.

Défis posés aux familles dans une société postindustrielle

En dépit de leur moindre stabilité, les familles doivent faire face à la pression accrue, au stress, aux obstacles et aux défis de la société postindustrielle : croissance économique et travail flexible, conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, recherche et utilisation du temps et des moyens qui sont déterminants pour le bien-être des personnes et des familles, nature incertaine et changeante des conditions de vie, concrétisation sous diverses formes de l'amour et de la sexualité au sein du couple et des familles, égalité des chances entre hommes et femmes, besoins en matière de mobilité, vieillissement et baisse des naissances, ...

¹ Statistiques INS - population

Tout ce qui relève du domaine des familles a une influence dans tous les autres domaines de la vie sociale et économique. **Toute politique, à quelque niveau que ce soit (économique, social, financier, ...), devra donc tenir compte des familles.**

Changements démographiques

La situation démographique a changé² : les gens vivent plus longtemps et ont moins d'enfants. Cf. PP ACV

Les besoins des familles sont multiples. Chaque phase de la vie a ses propres besoins qui placent les personnes au sein des familles et de la société devant des défis (familles et naissance, familles et petits enfants, enfance, adolescence, familles à l'âge adulte, famille et vieillesse). Une population de plus en plus âgée entraîne aussi d'autres charges pour les familles : les familles d'aujourd'hui ne doivent pas seulement s'occuper des enfants mais aussi des parents.

Les coûts du vieillissement pèseront sur la sécurité sociale : pensions payées pendant plus longtemps, évolution des dépenses en soins de santé.

Une politique axée sur les familles devra tenir compte des problèmes qui apparaissent au cours des différentes phases de la vie et des besoins intergénérationnels.

Changements dans les rôles des hommes et des femmes

La place des femmes au sein de la société a changé. Depuis 1997, le nombre de femmes au travail augmente en moyenne de 32.000 unités par an.³ Malgré la présence accrue des femmes sur le marché du travail, les différences entre elles et les hommes persistent au niveau de l'emploi, du chômage, de la rémunération et de la représentation égale.

Chez les hommes aussi, on peut parler d'une évolution et d'un changement dans les attentes. De plus en plus d'hommes participent aux tâches ménagères et à l'éducation des enfants.

Une étude⁴ fait toutefois apparaître que les hommes continuent à consacrer plus de temps au travail rémunéré que les femmes, tandis qu'à l'inverse, les femmes consacrent plus de temps aux tâches ménagères, aux soins et à l'éducation des enfants. Ce sont les femmes et les travailleurs âgés qui recourent le plus aux mesures de réduction du temps de travail.⁵

Il ressort d'une étude qualitative de l'U.A. que les jeunes pères travaillent presque tous à temps plein et que la naissance de leur premier enfant ne change rien à la situation. Les pères ont réagi positivement à l'extension du congé de paternité à 10 jours mais tous n'ont pas pu prendre ces 10 jours, en raison surtout de la pression émanant de l'entreprise. Les facteurs qui incitent les hommes à prendre un congé pour s'occuper de leur famille sont la perte minimum de revenu et le fait que leur partenaire gagne bien sa vie.

Les mesures qui permettent actuellement de combiner travail et famille ne réussissent pourtant pas à décharger suffisamment les familles (comprenez les femmes).

² Statistiques INS - population

³ Avis relatif à la politique belge de l'emploi dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi, juin 2003, SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, Conseil supérieur de l'emploi

⁴ Résumé des résultats de l'étude sur l'emploi du temps, 1999, Ignace Glorieux et Jessie Vandeweyer, TOR, VUB

⁵ Rapport annuel ONEm

Une politique axée sur les familles devra être centrée sur le travail dans le contexte de la famille et dans ce cadre, plus particulièrement, sur l'égalité des chances entre hommes et femmes. Ce travail dans le cadre de la famille est en effet de plus en plus hypothéqué dans une société connaissant un nombre croissant de familles monoparentales et de familles où les deux partenaires travaillent à l'extérieur.

LE CADRE POLITIQUE

Différentes autorités à différents niveaux s'intéressent aux familles.

Dimension internationale

- Recommandations cadres des Nations Unies (à compléter)

Recommandations européennes ayant un impact sur les familles

- Recommandations européennes dans la sphère des familles et de l'égalité des chances
 - La Recommandation du Conseil de l'Union européenne de 1992 relative à l'accueil des enfants est toujours très actuelle de même que la directive concernant la parentalité et le livre vert de 1993 sur la politique sociale européenne. Malgré les efforts consentis en matière d'accueil des enfants, de régimes de congé, d'organisation du travail adaptée et les campagnes pour un changement de mentalité, ce sont surtout les femmes qui se retirent temporairement du marché du travail pour s'occuper de la famille. La Recommandation du Conseil plaide explicitement pour un changement de mentalité dans les familles et au sein de la société. Ce changement n'est pas suffisamment intervenu.
 - La stratégie européenne pour l'emploi veut mettre un plus grand nombre de personnes au travail. Lors du Sommet de Lisbonne en 2002, des lignes directrices ont été formulées pour mettre un plus grand nombre de personnes au travail à moyen terme. Au Sommet de Stockholm, on a défini un objectif intermédiaire. A l'horizon 2010, l'Union européenne veut mettre au travail 60% des femmes en âge de travailler. La création des structures qualitatives nécessaires en matière d'accueil des enfants doit permettre aux Etats membres de relever le taux d'emploi des femmes.

Objectifs de Lisbonne et de Stockholm en ce qui concerne les taux d'emploi pour l'U.E.

	2005	2010
Total	67	70
Femmes	57	60
Seniors	-	50

Source : Conseil supérieur pour l'emploi

- O.C.D.E.

Note politique fédérale 2003

L'accord gouvernemental prévoit un certain nombre de mesures qui doivent permettre aux familles de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle et de faire plus appel à une aide ménagère et autre :

- encouragement des services de proximité
- allongement du congé de maternité dans certains cas et extension du congé parental
- introduction d'une épargne temps.

AVIS

Points de départ

Le Conseil de l'égalité des chances estime qu'une politique en faveur des familles ne peut être dissociée d'une politique axée sur l'égalité des chances entre hommes et femmes. Ces deux domaines politiques, qui ont de nombreuses caractéristiques communes, doivent être abordés dans un cadre global et à plusieurs niveaux.

Malgré les efforts des Etats membres en matière d'égalité des chances, les différences entre hommes et femmes persistent au niveau de l'emploi, du chômage, de la rémunération et de la représentation. Le modèle traditionnel de répartition des rôles reste bien présent dans les familles. Un plus grand nombre de femmes au travail implique évidemment que l'on réexamine et que l'on redistribue les tâches au sein de la/des famille(s).

Un plus grand nombre de femmes actives implique aussi une plus grande attention de la part des responsables politiques pour le travail dans le contexte de la famille. On a besoin d'une politique qui vise à soutenir ce type de travail plutôt que d'une politique de soutien du gagne-pain.

L'autorité doit prendre conscience de l'impact des mesures prises dans divers domaines (sécurité sociale, fiscalité, emploi, ...) sur les familles et sur la position des membres de la famille, hommes et femmes.

La stratégie européenne pour l'emploi a trop été une stratégie axée unilatéralement sur l'emploi et pas assez une stratégie pour l'égalité des chances. Sans égalité des chances entre hommes et femmes, une politique de l'emploi n'est pas réalisable.

Dès le départ, les Etats généraux ont soulevé, dans de nombreuses organisations, des questions quant à la préparation, la participation des organisations, l'approche et la façon de travailler et la prise de décision. De nombreuses organisations se posent des questions sur ce que l'on appelle « la culture de débat ouvert ». La majeure partie des conclusions des groupes de travail consistent en une énumération d'idées sélectionnées en fonction de leur utilité. Le gouvernement n'a plus qu'à faire son choix.

Quelle politique en faveur des familles ?

- Le Conseil demande une politique transversale en faveur des familles à partir d'une perspective de genre. Tout comme le genre, les familles doivent être ancrées à tous les niveaux politiques et dans tous les domaines politiques. Le Conseil défend l'idée d'une politique en faveur des familles menée dans divers domaines. Pour chaque politique, que ce soit dans le domaine social, financier, de l'emploi, de la mobilité, de l'environnement,

... , il convient d'évaluer de façon pro-active l'impact des mesures sur la famille, d'avoir des objectifs mesurables et d'en assurer le suivi.

- Plus que tout autre domaine politique, une politique en faveur des familles doit, dans toutes ses facettes, prendre en compte la perspective de genre. Chaque mesure doit être évaluée en termes de genre. Ce n'est qu'ainsi qu'une politique sera en mesure de venir à bout du modèle traditionnel sclérosé de répartition des rôles.
- L'autorité doit, malgré les défis et les évolutions, pouvoir créer à long terme un climat de confiance permettant aux familles de faire les choix leur convenant au mieux sur le plan financier et émotionnel. Une politique doit oser anticiper les défis qui se profilent (vieillesse, déstabilisation des familles, inégalité persistante entre les hommes et les femmes, ...) et oser engager le débat avec la société.
- Le Conseil soutient le principe d'un secrétariat permanent, d'une conférence interministérielle et de prochains Etats généraux pour la politique familiale mais affirme que ceci n'est pas suffisant et ne peut se faire qu'à certaines conditions. Le Conseil demande un responsable fédéral pour s'occuper des familles et des thèmes de genre qui puisse effectivement rendre des comptes devant le parlement et la société. C'est ainsi seulement que l'on pourra assurer la continuité, la progression et l'ancrage des deux thèmes, familles et genre.
- Le Conseil demande également que l'autorité n'abuse pas de la culture de débat ouvert au détriment de la concertation sociale. Les comités de gestion existants de la sécurité sociale doivent être estimés à leur juste valeur. On ne peut faire l'impasse sur la concertation sociale dans cette matière.
- Le Conseil estime qu'au vu des rapports volumineux des Etats généraux de la famille, il est temps de mener une vraie politique. Une politique en faveur des familles doit définir des lignes de force, formuler des objectifs, mettre au point des indicateurs et des instruments de mesure, désigner des acteurs pour la mise en œuvre et fixer un calendrier. Le Conseil rappelle ici qu'il faut utiliser au maximum l'expertise de l'ONAFTS.
- Pour encadrer, évaluer et corriger, il faut un système de monitoring bien au point afin d'assurer le suivi des mesures politiques, évaluer leur impact et les adapter si nécessaire. Il n'est pas possible de mener une politique ayant une vision à long terme sans une telle systématique.

Mesures en faveur d'une répartition des tâches équilibrée entre hommes et femmes

- Actuellement, les régimes de congé permettant de concilier travail et responsabilités familiales sont surtout utilisés par des femmes. Le Conseil veut que les régimes soient moins complexes et mieux harmonisés. En outre, les familles doivent être mieux informées de ces possibilités. Le Conseil souhaite également des mesures autres que les formules classiques de réduction de la carrière, de crédit-temps et de congé parental, qui font à chaque fois sortir les femmes du marché du travail.
- Les structures d'accueil des enfants, de soins aux personnes âgées et autres services d'aide aux familles sont une exigence absolue pour les familles à une époque où les deux

partenaires travaillent souvent à l'extérieur et où les familles monoparentales sont nombreuses. De tels services déchargent les familles et contribuent à créer du travail et à renforcer le taux d'emploi.

- Au niveau du travail et de l'emploi, on a besoin :
 - d'une organisation du travail qui tienne compte des aspirations des familles. Un tel angle d'approche profitera certainement au taux d'emploi. Les femmes surtout seront plus enclines à rester sur le marché du travail.
 - que l'on s'attaque vraiment à la problématique du fossé salarial. Tant que les femmes gagneront moins que les hommes, ce seront elles qui, au sein des familles, se retireront du marché du travail (temporairement ou définitivement, avec un statut social bon/moins bon). Le relèvement des salaires dans certains secteurs où sont occupées de nombreuses femmes, le bilan de compétences et des systèmes de classifications sexuellement neutres sont un must.
 - d'accorder une attention spécifique aux femmes peu qualifiées. Chez les femmes, le taux d'emploi est le plus faible chez les peu qualifiées. Des mesures spécifiques s'imposent, notamment des services de soutien aux familles et une revalorisation des métiers dans lesquels se trouvent ces femmes aux qualifications réduites (par exemple, le secteur du nettoyage mais aussi certains emplois spécifiques au niveau de l'entreprise), si l'on veut mettre (garder) au travail plus de femmes provenant de ce groupe.
- Une répartition égale des tâches ménagères entre les hommes et les femmes reste un thème actuel 10 ans après la campagne de sensibilisation de la Ministre de l'Emploi et du Travail de l'époque. Pour le Conseil, il n'est absolument pas superflu de réactiver ce thème via des campagnes de sensibilisation.

Une politique de soutien des soins

Responsables

Le Gouvernement, de même que les partenaires sociaux et les organisations de la société civile, avec en premier lieu les organisations pour la famille et le mouvement féminin, ont chacun leurs missions à remplir.